

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 211

présenté par

M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Lainé, M. Michel-Kleisbauer, Mme Poueyto et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 271, insérer l'alinéa ainsi suivant :

« Dans l'optique de renforcer le lien entre la jeunesse et les armées, il est impératif de favoriser et d'inciter l'engagement citoyen. Pour cela, l'implication des jeunes d'au moins 17 ans, pouvant prétendre à l'intégration au sein des différentes réserves, sera valorisée dans le système scolaire et universitaire, par exemple par l'allocation de crédits ECTS (European credits transfer system) supplémentaires pour les étudiants du supérieur, à l'instar de ce qui se fait déjà pour l'engagement associatif dans certains établissements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des problèmes que peut rencontrer la jeunesse face à l'engagement citoyen et au vu de son faible taux d'implication, il paraît pertinent de proposer des mécanismes incitatifs. Ces derniers ayant fait leurs preuves en matière d'engagement citoyen, il serait opportun d'inclure des dispositions incitatives dans le cadre de la réserve, qui trouveraient place lors de la réforme du baccalauréat.

Les étudiants, du fait de leur relative disponibilité, de l'étendue de leurs vacances et de leur besoin de financement, sont des volontaires de choix pour la réserve. Surreprésentés au sein de la population des réservistes, ils constituent par ailleurs la population la plus difficile à fidéliser.

La forte disponibilité des étudiants réservistes au regard de leurs homologues salariés se doit d'être appuyée en vue de fidéliser, a minima le temps des études, cette population.

En effet, la disponibilité relativement plus forte des étudiants permet par ailleurs à certaines unités de réserve de prévoir des convocations sur plusieurs jours et semaines continus, au contraire des personnels civils salariés dont la disponibilité est principalement réduite aux seuls weekends.

Par ailleurs, cette disponibilité pourrait être renforcée dans un second temps par le développement de partenariats avec les établissements d'enseignement.

Cet amendement vise donc à promouvoir l'instauration d'un dispositif d'incitation à l'engagement de la jeunesse, incluant par exemple l'obtention de points bonus dans le cadre de la validation de diplôme.